



Conseil Municipal de Saint-Florentin du 15 mai 2025

Le 7 mai 2025

Convocation au Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une séance ordinaire qui s'ouvrira le quinze mai deux mille vingt-cinq.

Le Maire,
Yves Delot

ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du compte rendu du 20 mars 2025	2
2.	Point d'informations générales	2
3.	Acquisition de la parcelle 4 rue de chèvre	4
4.	Acquisition des parcelles à Mme LEDUC	5
5.	Acquisition des immeubles 2 rue du Pont aux Larrons	7
6.	Acquisition des parcelles BD 157 et 190	8
7.	Admission Pôle Petite Enfance	9
8.	Rythmes scolaires	11
9.	Modification poste Juriste	13
10.	Approbation des comptes de Gestion 2024 – Budget Principal et Budgets annexes, établis par le Receveur et visés par l'Ordonnateur	15
11.	Budget Principal – compta 2023/2024 – détail des dépenses de fonctionnement	16
12.	Affectation des résultats du Budget Principal	22
13.	Affectation des résultats des budgets annexes	23
14.	Questions diverses	24



Le 15 mai 2025 à 19 h 00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un Conseil Municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 7 mai 2025 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme DELOT, Mme WILLEMS, Mme GRUET, M. TIRARD, Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme COUDERT, M. LEFEVRE M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, M. SERRE, M. LECOMPTE, Mme GROENTZINGER, M. DELECOLLE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. BIOT pouvoir à M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à Mme DELOT, Mme ÉTIENNE pouvoir à Mme SEUVRE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme COUDERT et M. BILLET ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.



M. LE MAIRE : Bonjour à tous. Le quorum est atteint, j'ouvre la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 MARS 2025

M. LE MAIRE : Avez-vous des observations concernant ce compte rendu ?

Le compte rendu du Conseil du 20 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **RH** - Présentation du nouveau juriste M. Thibault BABUT en remplacement de Romain RAJAOFERA qui quitte la mairie le 27 mai 2025.

M. Thibault BABUT : Je remplace Romain RAJAOFERA à compter du 2 juin prochain dans ses fonctions actuelles. Je suis titulaire d'une maîtrise de droit public. J'ai quelques expériences dans le domaine des marchés publics pendant plusieurs années. J'ai travaillé pendant 3 ans en tant que juriste à la Communauté d'Agglomération à Auxerre.



M. LE MAIRE : Bienvenue.

Suite des informations générales

Passeports/CNI : les délais augmentent sans cesse. Lundi, le CERT traitait les dossiers enregistrés par nos soins le 21 mars soit, avec l'impression et l'envoi, plus de 2 mois de délais après le rendez-vous chez nous.

Réfection de trottoirs 2025 : rue du Faubourg Dilo, rue du 11 novembre, rue Jules Lancôme, Promenade de la Vernée, rue Pierre Coudry, rue Pierre Corneille.

Réfection voiries 2025 : Chemin de Montléu à Champlandry, rue Pierre Corneille

3 centenaires : Mme Andrée COLLOT-LARIBE, Mme Marie-Louise TRON et Mme Raymonde BAUDEQUIN.

Festivités

- Quinzaine de la Parentalité : du 12/05 au 27/05 par l'Espace famille (diverses animations)
- Championnat régional d'athlétisme et de parcours des sapeurs-pompiers : 17/05 dès 13 h au stade
- Concert de l'Harmonie : 17/05 à 21 h au théâtre de verdure
- Championnat régional interclub athlétisme : 18/05 au stade
- Festi famille : 24/05 de 14 h à 17 h au jardin de l'octroi
- Tournoi de football : du 7 au 9 juin au stade
- Petit concert harmonie : 11/06 place des fontaines
- Kermesse Jean Pézennec : 13/06
- JPO : 14/06 à l'EHPAD Saint Charles
- Petit concert harmonie : 18/06 Prieuré
- Journée barbecue : 19/06 EHPAD Les Hortensias
- Fête de la musique : 21/06 en soirée par le Comité des Fêtes au camping
- Ouverture saison Points d'Orgue : 21/06 à l'église
- Championnat Boules Lyonnaises : 22/06 au stade
- Kermesse Anne Frank : 27/06
- Fête de la gym : 27/06 en soirée au théâtre de verdure
- Festi quartier : 28/06 de 14 h à 17 h devant la MAIP
- Fête du judo : 29/06 au dojo
- Meeting interrégional athlétisme : 06/07 au stade



M. Daniel MAILLARD : J'aurais une requête à adresser au président de la CCSA. Les employés municipaux sont amenés à charger et à décharger les tables et les barnums, lors des manifestations, je demande à disposer d'un camion (type conteneur) comme pour les événements sportifs d'Auxerre.

M. LE MAIRE : Nous envisagerons cela.

M. Jean-Michel SERRE : N'oublions pas que toutes ces manifestations attirent du public et font travailler l'ensemble des gîtes du Florentinois.

M. LE MAIRE : Je suis très satisfait de constater toutes ces animations qui prouvent que nos installations et équipements sont de qualité.

Suite des festivités :

- Petit concert harmonie : 09/07 place des Justes
- Stage foot Madrid : du 14 au 18/07 au stade
- Cérémonie du 14/07
- Stage de danse : du 15 au 23/07 salle Daullé
- Festi coccinelle : 22-23/07 de 10 h à 17 h au jardin de l'Octroi
- Don du sang : 30 juillet salle Daullé
- Vide-greniers : 03/08 par le comité des fêtes au camping
- Route des fromages : 06/09
- Sté Beate : 13 et 14/9 À Avrolles
- Cabaret itinérant Festival en Othe : 19/09 au théâtre de verdure

3. ACQUISITION DE LA PARCELLE 4 RUE DE CHÈVRE

M. LE MAIRE : Nous avons l'opportunité d'acquérir la parcelle (208), 4 rue de Chèvre, aux propriétaires actuels, les indivis COLLADO ont accepté notre proposition d'acquisition pour le prix de 6 500 €, plus les frais de notaire.

Je vous invite à voter cette proposition pour permettre la mise en sécurité des immeubles du quartier.

M. Daniel MAILLARD : Je vais me répéter. Les propriétaires honnêtes, ceux qui entretiennent correctement leurs biens, paient pour les autres.

D'autre part, j'aurais souhaité que toutes ces propositions d'acquisitions passent en commission des travaux afin d'en discuter.



M. LE MAIRE : Cependant, je n'ai pas le choix. Nous devons sécuriser et améliorer le vieux Saint-Florentin par des projets à envisager. Les maisons et bâtiments en mauvais état présentent des risques pour les passants. Des périls dans la rue de Chèvre sont lancés depuis plus de 15 ans.

2025/024 – RENOUELEMENT URBAIN – ACQUISITION D'UNE PARCELLE – 4 RUE DE CHÈVRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des propriétés des personnes publiques ;

VU les échanges intervenus entre Monsieur le Maire et les Indivis COLLADO

CONSIDERANT l'état de péril des immeubles sis 4 rue de Chèvre et les procédures de mises en sécurité en cours,

CONSIDERANT que la commune souhaite détenir la maîtrise foncière de la parcelle cadastrée AT 207 sise 4 rue de Chèvre afin de permettre la mise en sécurité définitive des immeubles,

CONSIDERANT que cette parcelle compte 55 m²,

*CONSIDERANT que la commune a émis une proposition d'acquisition aux propriétaires de l'immeuble et que ces derniers ont fait savoir qu'ils acceptaient la proposition à hauteur de **SIX MILLE CINQ CENTS EUROS** (6 500 €) à laquelle il conviendra d'ajouter les taxes et frais de notaire*

CONSIDERANT que les actes seront reçus par Me MILLARD,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

● **POURSUIT** l'acquisition de la parcelle AT 207 pour la somme de **SIX MILLE CINQ CENTS EUROS** (6 500 €) hors taxe et hors frais de notaire ;

● **DIT** que les actes seront reçus par Me MILLARD ;

● **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à cette transaction ;

● **DÉCIDE** que les crédits seront inscrits au budget.

4. ACQUISITION DES PARCELLES À M^{me} LEDUC

M. LE MAIRE : Nous avons proposé à Madame LEDUC de lui acheter l'ensemble des parcelles AT 305, 3306, 309, 310 et 210 qui donnent sur le 29 Grande Rue pour la somme de 60 000 €, plus les frais de notaire.

Cela va permettre de rénover le bâtiment qui débouche sur la Grande Rue et de purger les bâtiments contigus aux 212 et 213 en état de péril.



Je vous invite à voter cette proposition pour permettre la mise en sécurité des immeubles du quartier.

2025/025 – RENOUELEMENT URBAIN – ACQUISITION D'UNE PARCELLE – 29 GRANDE RUE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des propriétés des personnes publiques ;

VU les échanges intervenus entre Monsieur le Maire et Mme LEDUC Propriétaire ;

CONSIDERANT l'état de péril des immeubles sis 6-8-10 rue de Chèvre et les procédures de mises en sécurité en cours,

CONSIDERANT l'imbrication et l'état de péril des immeubles et des copropriétés,

CONSIDERANT que la commune a intérêt à détenir la maîtrise foncière des parcelles ci-dessous définie afin de faciliter le traitement des situations de péril

AT 305	Pleine propriété	30 m ²
AT 306	Pleine propriété	36 m ²
AT 309	Pleine propriété	11 m ²
AT 310	Copropriété	48 m ²
AT 210	Copropriété	40 m ²

*CONSIDERANT que l'ensemble compte : **165 m²***

*CONSIDERANT que Mme LEDUC propriétaire de l'immeuble a proposé l'ensemble pour la somme de **SOIXANTE MILLE EUROS** (60 000 €),*

CONSIDERANT que les actes seront reçus par Me MILLARD,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

● **POURSUIT** l'acquisition des parcelles pour la somme de **SOIXANTE MILLE EUROS**

(60 000 €) hors taxe et hors frais de notaire,

● **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à cette transaction ;

● **DÉCIDE** que les crédits seront inscrits au budget.



5. ACQUISITION DES IMMEUBLES 2 RUE DU PONT AUX LARRONS

M. LE MAIRE : Nous avons proposé à l'héritier de Mme MORESCO propriétaire de l'immeuble en février 2025 d'acquérir cette propriété AV 135 et 143 pour la somme de 15 000 €.

Nous avons découvert que cette propriété était composée, en plus de l'immeuble, d'une cave qui doit être prise en compte pour le prix ci-dessus.

Il convient donc de retirer notre délibération 2025-002 du 13 février 2025 qui ne précisait pas l'existence de cette cave faisant partie du bien.

Je vous invite à voter cette proposition pour permettre la mise en sécurité des immeubles du quartier.

2025/026 - RENOUELEMENT URBAIN - ACQUISITION D'UNE PARCELLE - 4 RUE DU PONT AUX LARRONS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des propriétés des personnes publiques ;

VU la délibération 2025_002 du 13 février 2025 portant acquisition de la parcelle cadastrée AV 135 ;

VU les échanges intervenus entre Monsieur le Maire et les héritiers MORESCO

CONSIDERANT l'état de péril des immeubles sis 2 rue du Pont aux Larrons et les procédures de mises en sécurité en cours,

CONSIDERANT les dégradations constatées du mur d'enceinte de la parcelle 4 rue du Pont aux Larrons et les risques que de chute de matériaux sur la voie publique,

CONSIDERANT que la commune souhaite détenir la maîtrise foncière de la parcelle cadastrée AV 135 sise 4 rue du Pont aux Larrons afin de permettre la mise en sécurité des immeubles,

CONSIDERANT que la commune a été informée le 14 avril que l'immeuble compte également une cave et les cinquante et un millièmes (51 /1000^{èmes}) des parties communes générales.

Section	N°	Lieudit	Surface
AV	135	RUE DU PONT AUX LARRONS	00 ha 09 a 10 ca
AV	143	IMPASSE SAINT ROCH	00 ha 00 a 88 ca

CONSIDERANT que cet ensemble compte 998 m²,

*CONSIDERANT que l'héritier de Mme MORESCO propriétaire de l'immeuble a fait savoir par l'intermédiaire de l'étude de Me MILLARD qu'il acceptait la proposition à hauteur de **QUINZE MILLE EUROS** (15 000 €) qui lui a été faite par M. le Maire,*



CONSIDERANT que les actes seront reçus par Me MILLARD,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **RETIRE** la délibération 2025_002 du 13 février 2025 en ce qu'elle ne précise pas l'existence de la cave,
- **POURSUIT** l'acquisition de la parcelle AV 135 pour la somme de **QUINZE MILLE EUROS** (15 000 €) hors taxe et hors frais de notaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à cette transaction ;
- **DÉCIDE** que les crédits seront inscrits au budget.

6. ACQUISITION DES PARCELLES BD 157 ET 190

M. LE MAIRE : Nous avons l'opportunité d'acquérir deux parcelles situées BD 157 et BD 190 pour une contenance de 1 878 m² pour le prix de 500 € aux consorts FORGERON.

Ces parcelles sont situées entre la rue de la Maladrerie et le canal de Bourgogne.

Je vous invite à voter cette proposition.

2025/027 - MAÎTRISE FONCIÈRE - ACQUISITION DE PARCELLES RUE DE LA MALADRERIE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des propriétés des personnes publiques ;

VU les échanges intervenus entre Monsieur le Maire et les Consorts FORGERON ;

CONSIDERANT que les Consorts FORGERON ont proposé à la commune l'acquisition des parcelles qui permettront à la commune de détenir la maîtrise foncière des parcelles cadastrées BD157 et BD 190 sises entre la rue de la Maladrerie et le Canal de Bourgogne,

CONSIDERANT que ces parcelles représentent :

Section	Surface
BD 157	1 676 m ²
BD 190	202 m ²

CONSIDERANT que cet ensemble compte 1 878 m²,

CONSIDERANT que les consorts Forgeron propriétaires indivis des parcelles ont proposé cette cession pour la somme de CINQ CENTS EUROS (500 €) et que M. le maire a donné son accord de principe,

CONSIDERANT que les actes seront reçus par Me MILLARD,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

● **POURSUIT** l'acquisition des parcelles BD 157 et BD 190 pour la somme de CINQ CENTS EUROS (500 €) à laquelle devra s'ajouter les taxes et les frais de notaire,

● **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à cette transaction ;

● **DÉCIDE** que les crédits seront inscrits au budget.

7. ADMISSION PÔLE PETITE ENFANCE

Mme Marie-Claude SCHWENTER : Au mois de mars 2025, 5 enfants chez les bébés ont été accueillis. La crèche affiche complet.

Chaque mois, Mme CLEMENCEAU, la directrice, présente les effectifs des professionnelles, ce même document est envoyé à la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental chaque mois.

Actuellement, la crèche est toujours à la recherche d'une professionnelle diplômée pour finaliser l'équipe permanente. Des entretiens ont été prévus en mars.

Une visite inopinée de la PMI a eu lieu le 7 novembre 2024.

Quelques petits travaux sont à finir

D'une part par Maison bleue :

- Remonter les poignées des portes à 1,30 m dans les pavillons enfants.
- Manque un anti-pince doigts dans la cuisine.
- Un lave-main dans la cuisine est à réparer.

D'autre part, par la Ville :

- À l'extérieur : les buissons ont été retirés par la Ville à la suite de la visite de la PMI et ont été remplacés par du gravier.

Cependant, cela est dangereux pour les enfants qui attrapent les cailloux.



Nous avons envisagé, soit de réinstaller des arbustes non nocifs pour les enfants, soit de remettre cette partie en pelouse. Finalement, la partie « en caillou » a été remplacée par de l'enrobé.

Les nouvelles entrées :

- 9 enfants chez les bébés :
 - o 2 accords pour une entrée en juin 2025 (2 contrats réguliers).
 - o 1 accord pour une entrée en juillet 2025 (1 contrat régulier).
 - o 5 accords pour une entrée en septembre 2025 (4 contrats réguliers ; 1 contrat occasionnel).
 - o 1 accord pour une entrée en septembre 2025 (1 contrat régulier).
- 4 enfants chez les moyens :
 - o 1 accord pour une entrée en juin 2025 (1 contrat régulier).
 - o 3 accords pour une entrée en septembre 2025 (3 contrats réguliers).
- 2 enfants chez les grands :
 - o 1 accord pour une entrée en juin 2025 (1 contrat régulier).
 - o 1 accord pour une entrée en septembre 2025 (1 contrat régulier).

Certes, la crèche est bien remplie. Cependant, nous devrions passer à 31 berceaux, si les travaux mentionnés par la PMI sont réalisés par Maison Bleue. De plus, une infirmière est indispensable pour obtenir l'agrément de 31 berceaux. Maison Bleue a lancé le recrutement sans succès.

M. Romain RAJAOFERA : S'agissant du problème de fonctionnement, M. le Maire va signer demain un recommandé notifiant à Maison Bleue les différents dysfonctionnements listés dans le rapport qui vous a été remis et en menaçant de reprendre la DSP pour la transformer en régie. De nombreuses remarques ont été faites de la part de M. le Maire et de la PMI, aucune amélioration n'a été constatée.

Mme Marie-Claude SCHWENTER : Le *turn over* de coordinateur entraîne ces dysfonctionnements administratifs. Cependant, les enfants sont bien accueillis et font l'objet de tous les soins de la part du personnel.

2025/028 - ADMISSION DES FAMILLES AU PÔLE PETITE ENFANCE

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2011 instaurant les modalités d'inscription des familles au Pôle Petite Enfance,

VU les rapports de la commission d'admissibilité qui se sont tenues le 4 mars 2025 et le 15 avril 2025



CONSIDERANT que l'évaluation des admissions doit être présentée au conseil municipal pour avis, après passage en commission d'admissibilité

CONSIDERANT l'avis favorable donné à 5 familles lors de la commission d'admissibilité du 4 mars 2025

CONSIDERANT l'avis favorable donné à 15 familles lors de la commission d'admissibilité du 15 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable :

- à l'admission de 14 enfants chez les bébés*
- à l'admission de 4 enfants chez les moyens*
- à l'admission de 2 enfants chez les grands*

Complément d'information :

Le choix des admissions reste en dernier ressort de la décision du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

● SUIT l'avis favorable de la commission.

8. RYTHMES SCOLAIRES

M. LE MAIRE : Compte tenu de la fusion prochaine des écoles, il est nécessaire de délibérer sur l'organisation de la semaine scolaire à partir du 1^{er} septembre.

Une réunion extraordinaire s'est tenue le 20 février 2025 à l'école Jean Pézenec pour fixer les nouveaux horaires en coordination avec le corps enseignant.

Il a été décidé :

1 – Pour l'école élémentaire Jean Pézenec, d'organiser la semaine de 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi avec les horaires suivants : 8 h 45 à 12 h 00 et 13 h 45 à 16 h 30.

2 – Pour l'école maternelle Anne Franck dans les locaux de Pommier Janson, d'organiser la semaine de 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi avec les horaires suivants : 8 h 30 à 11 h 45 et 13 h 30 à 16 h 15.

De nombreux travaux ont été réalisés par les employés municipaux, lesquels sont compétents dans le domaine.

S'agissant du déménagement, nous réfléchissons à retenir une entreprise de déménagement dont le coût s'élève à 20 000 € ou de l'organiser en interne.



Monsieur Daniel MAILLARD : J'estime qu'il serait plus raisonnable de faire appel à une entreprise de déménagement. En effet, le volume à déménager représente un travail très fatigant et fastidieux pour les agents municipaux.

S'agissant des circuits de transport scolaire, il est envisagé d'en supprimer un et le sens des autres sera inversé. En premier lieu, le transport des enfants se rendant à l'école Anne Franck, puis ceux de l'école Jean Pézenec ensuite.

D'autre part, je souhaiterais que soit étudiée, avant septembre, la circulation rue Jules-Lancôme. Je suggère que cette rue soit mise en sens unique. Les heures d'entrée et de sortie des élèves devraient être régulées.

De plus, il était question de mettre un transport à disposition pour les externes de l'école Anne Frank jusqu'à la cantine. Il est nécessaire de prévoir une surveillance pour contrôler les déplacements des enfants (entrées et sorties du car).

Enfin, les accompagnants des enfants dans le transport scolaire doivent disposer d'un cahier d'appel afin d'identifier les présents et absents et, ce, à partir de septembre prochain.

2025/029 - ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE - RYTHME ET HORAIRES

Vu le Code de l'éducation art. D 521-10 à D 521-13,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le projet éducatif territorial en date du 25 mars 2019 ;

Vu que l'organisation du temps scolaire à quatre jours arrive à échéance le 31 août 2025 ;

Vu la délibération 2024_087 du 5 décembre 2024 relative à la fusion des écoles à partir de la rentrée 2025 ;

Vu la décision de la DSDEN 89 en date du 3 avril 2025 ;

Vu les comptes rendus des conseils d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en précisant les horaires d'enseignement dès la rentrée 2025.

Comme le prévoit la loi, l'ensemble des conseils d'école ont été consultés avant le passage en Conseil Municipal et se sont tous prononcés pour le maintien de la semaine scolaire de 4 jours. La Ville de Saint-Florentin se doit donc de solliciter la direction académique pour demander une nouvelle dérogation. Celle-ci peut être accordée pour une durée de trois années scolaires. Aujourd'hui, il est nécessaire que le Conseil Municipal se positionne sur le maintien ou non de cette demande de dérogation au rythme scolaire, en précisant les horaires d'enseignement suite à la fusion et à la nouvelle sectorisation des écoles.

Compte tenu de la fusion prochaine des écoles, il est nécessaire de délibérer sur l'organisation de la semaine scolaire et de modifier les horaires d'enseignement des écoles pour permettre aux familles ayant des fratries dans les deux sites scolaires d'effectuer les trajets aisément. Cette

modification permettra également de fluidifier la circulation au niveau de la rue Jules Lancôme souvent plus importante au moment de l'arrivée des bus du collège.

Considérant la décision du conseil de l'école extraordinaire qui s'est tenu le jeudi 20 février 2025 à l'école primaire Jean Pézennec qui prévoit :

1/ à l'ouverture de l'école élémentaire Jean Pézennec, le 1^{er} septembre 2025 :

- D'organiser la semaine de 4 jours les lundis, mardis, jeudis, vendredis avec les horaires suivants : 08 h 45 à 12 h 00 et 13 h 45 à 16 h 30

L'accueil des élèves se fait 10 minutes avant l'entrée en classe, soit 08 h 35 pour le matin et 13 h 35 pour l'après-midi.

2/ Pour l'école maternelle Anne Frank :

- De maintenir la semaine à 4 jours les lundis, mardis, jeudis, vendredis, avec les horaires suivants : 08 h 30 à 11 h 45 et 13 h 30 à 16 h 15.

L'accueil des élèves se fait 10 minutes avant l'entrée en classe, soit 08 h 20 pour le matin et 13 h 20 pour l'après-midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

● **DÉROGE** à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées ;

● **APPROUVE** l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours avec les changements d'horaires des deux écoles ;

● **TRANSMET** cette proposition de modification d'horaires scolaires et le rythme scolaire de chaque établissement au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASDEN) pour décision définitive.

9. MODIFICATION POSTE JURISTE

M. LE MAIRE : Compte tenu du départ de Romain RAJAOFERA et considérant la nécessité d'assurer les missions attribuées au juriste, responsable des marchés publics, je vous propose, le recrutement sur un poste permanent à 35 heures d'un agent public fonctionnaire ou d'un agent contractuel.

Si le recrutement n'est pas un fonctionnaire, l'emploi pourra être tenu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code de la fonction publique.

Son niveau de rémunération sera déterminé en prenant en compte les fonctions occupées et sera réalisé par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial, située entre



le 1^{er} et le 4^{ème} échelon, soit entre 1 944,50 € brut et 2 239,86 € pour le salaire de base. Le régime indemnitaire appliqué sera celui prévu par la délibération n° 2018-38.

M. Daniel MAILLARD : Quel est le statut de Thibault BABUT ?

M. LE MAIRE : Contractuel. Néanmoins, les agents contractuels sont aussi protégés que les fonctionnaires dès lors qu'ils assurent correctement leurs missions.

2025/030 - MODIFICATION D'UN POSTE D'AGENT NON TITULAIRE

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles M313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu la délibération 2018/67 portant création d'un emploi d'agent non titulaire pour le poste de juriste et responsable des marchés publics

Le poste de juriste est vacant à compter du 1^{er} juin en raison du départ volontaire de l'agent en poste.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la poursuite des missions confiées,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier le poste occupé,

Conformément au Code général de la fonction publique susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions attribuées au juriste, responsable des marchés publics,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

La modification du poste de juriste, responsable des marchés publics, par le recrutement sur un poste permanent à 35 h hebdomadaires, d'un agent public fonctionnaire ou agent contractuel.

En cas de recrutement d'un agent fonctionnaire, cet emploi relève du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique :

- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

- 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront déterminés en prenant en compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. La rémunération sera réalisée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial, située entre le 1^{er} et 4^{ème} échelon, soit entre 1944.50 euros brut et 2239.86 euros brut pour le salaire de base. Le régime indemnitaire appliqué sera celui prévu par la délibération n°2018-38.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGE** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

10. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES, ÉTABLIS PAR LE RECEVEUR ET VISÉS PAR L'ORDONNATEUR

I - Résultats budgétaires de l'exercice 2024 - Budget principal

	Section d'investis.	Section de fonction.	Total des sections
Recettes			
Titres de recette émis	6 375 700,80 €	8 297 145,65 €	14 672 846,45 €
Réductions de titres	10 416,00 €	597,85 €	11 013,85 €
Recettes nettes	6 365 284,80 €	8 296 547,80 €	14 661 832,60 €
Dépenses			
Mandats émis	5 053 193,83 €	6 976 214,97 €	12 029 408,80 €
Annulations de mandats	9 141,67 €	288 037,03 €	297 178,70 €
Dépenses nettes	5 044 052,16 €	6 688 177,94 €	11 732 230,10 €
Excédent	1 321 232,64 €	1 608 369,86 €	2 929 602,50 €
Déficit			

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement ex 2024	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture exercice 2024
I - Budget principal				
Investissement	-1 812 591,43 €		1 321 232,64 €	-491 358,79 €
Fonctionnement	3 717 931,27 €	3 318 874,43 €	1 608 369,86 €	2 007 426,70 €
Total I	1 905 339,84 €	3 318 874,43 €	2 929 602,50 €	1 516 067,91 €

II - Résultats budgétaires de l'exercice 2024 - Réhabilitation Ilôt du Courquillon

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement ex 2024	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture exercice 2024
II - Ilôt Courquillon				
Investissement	-160 613,65 €		-99 780,64 €	-260 394,29 €
Fonctionnement	-757 320,69 €		-2,61 €	-757 323,30 €
Total II	-917 934,34 €		-99 783,25 €	-1 017 717,59 €

III - Résultats budgétaires des services à caractère industriel et commercial 2024

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement ex 2024	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture exercice 2024
III - EAU St-Florentin				
Investissement	14 990,55 €		136 478,43 €	151 468,98 €
Fonctionnement	311 834,46 €		-52 243,77 €	259 590,69 €
S/Total III	326 825,01 €		84 234,66 €	411 059,67 €
III - ASS St-Florentin				
Investissement	11 768,83 €		9 204,61 €	20 973,44 €
Fonctionnement	34 046,35 €		-32 103,17 €	1 943,18 €
S/Total III	45 815,18 €		-22 898,56 €	22 916,62 €
III - Camping				
Investissement	-2 533,94 €		5 141,28 €	2 607,34 €
Fonctionnement	29 064,31 €	2 533,94 €	-30 777,51 €	-4 247,14 €
S/Total III	26 530,37 €		-25 636,23 €	-1 639,80 €
Total III	399 170,56 €	0,00 €	35 699,87 €	432 336,49 €
Total I + II + III	1 386 576,06 €	3 318 874,43 €	2 865 519,12 €	930 686,81 €

11. BUDGET PRINCIPAL – COMPTA 2023/2024 – DÉTAIL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compta 2023 / 2024 - Détail des dépenses de fonctionnement

	Année 2023	Année 2024
011 - Charges à caractère général	2 175 753,90 €	1 846 022,05 €
605 Achats de matériels, équipements et travaux	75 989,10 €	32 628,08 €
60611 Eau et assainissement	30 128,60 €	29 783,23 €
606121 Electricité	488 851,35 €	384 829,55 €
606122 Gaz	236 410,35 €	146 848,25 €
60622 Carburants	56 164,39 €	54 222,53 €
60623 Alimentation	4 553,05 €	6 036,60 €
60628 Autres fournitures non stockées	28 582,82 €	37 791,81 €
60631 Fourniture d'entretien	19 074,83 €	15 164,18 €
60632 Fourniture de petit équipement	32 011,34 €	36 770,21 €
60633 Fournitures de voierie	3 861,85 €	13 650,37 €
60636 Vêtements de travail	16 033,16 €	16 212,84 €
6064 Fournitures administratives	16 144,47 €	12 024,20 €
6065 Livres, disques (bibliothèque)	4 748,10 €	3 888,09 €
6067 Fournitures scolaires	19 553,59 €	15 027,08 €
6068 Autres matières et fournitures	719,16 €	5 812,45 €
S/Total comptes 60	1 032 826,16 €	810 689,47 €
611 Contrats de prestation de services	35 885,23 €	42 674,06 €
61351 Locations de matériels roulants	26 543,55 €	4 743,27 €
61358 Autres	0,00 €	7 512,81 €
61521 Entretien des terrains	5 267,08 €	27 096,00 €
615221 Entretien des bâtiments publics	52 810,47 €	52 183,15 €
615228 Entretien autres bâtiments	10 466,63 €	5 729,28 €
615231 Entretien des réseaux de voiries	848,82 €	24 543,01 €
615232 Entretien des réseaux	24 277,63 €	6 426,40 €
61524 Entretien de bois et forêts	-45,90 €	0,00 €
61551 Nettoyage matériel roulant	86 749,54 €	51 382,82 €
61558 Entretien autres mobiliers	10 452,24 €	13 977,64 €
6156 Maintenance	83 609,00 €	101 565,50 €
6161 Assurances multirisques	34 454,45 €	36 009,79 €
6168 Autres primes d'assurance	662,05 €	7 073,58 €

	Année 2023	Année 2024
011 - Charges à caractère général	2 175 753,90 €	1 846 022,05 €
6182 Documentations générales	14 274,30 €	5 888,11 €
6184 Versements à des organismes de formation	13 539,00 €	6 135,00 €
6188 Autres frais divers	187 498,05 €	69 077,05 €
S/Total comptes 61	587 292,14 €	462 017,47 €
6225 Indemnités au comptable	910,00 €	910,00 €
62268 Honoraires	78 272,45 €	97 937,22 €
6228 Divers	0,00 €	3 991,24 €
6231 Annonces et insertions	11 209,42 €	7 611,11 €
6232 Fêtes et cérémonies	40 001,26 €	39 466,60 €
6234 Réceptions	1 807,50 €	0,00 €
6236 Catalogues et imprimés	4 599,69 €	4 688,49 €
6245 Transports personnes extérieures	1 019,02 €	14 972,27 €
6247 Transports collectifs	71 226,65 €	57 153,69 €
6251 Voyages et déplacements	4 067,74 €	3 603,66 €
6261 Frais d'affranchissement	11 639,35 €	10 367,25 €
6262 Frais de télécommunication	41 575,85 €	37 727,86 €
627 Services bancaires	163,69 €	1 587,25 €
6281 Concours divers	8 225,40 €	8 800,24 €
6282 Frais de gardiennage	0,00 €	246,82 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	171 420,92 €	183 825,62 €
62878 Rembt frais à des tiers	85,52 €	350,00 €
6288 Autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €
S/Total comptes 62	446 224,46 €	473 239,32 €
63512 Taxes foncières	39 780,46 €	33 415,67 €
63513 Autres impôts locaux	8 926,00 €	3 466,00 €
6355 Taxes sur les véhicules	1 145,35 €	0,00 €
6378 Autres impôts, taxes, et versements	59 559,33 €	63 194,12 €
S/Total comptes 63	109 411,14 €	100 075,79 €

	Année 2023	Année 2024
012 - Charges de personnel & frais assimilés	2 260 314,47 €	2 390 123,15 €
6218 Autres personnel extérieur	60 064,55 €	46 298,02 €
6332 Cotisations versées au FNAL	6 530,00 €	7 021,00 €
6336 Cotisations CNFPT et centre de gestion	31 880,96 €	35 653,32 €
64111 Rémunération personnel titulaire	989 635,07 €	999 794,77 €
64112 Supplément familiale	22 276,21 €	8 557,34 €
64113 NBI	0,00 €	14 276,05 €
64118 Autres indemnités	212 252,87 €	181 953,07 €
64131 Rémunération personnel non titulaire	275 652,28 €	301 904,44 €
64132 Supplément familiale	0,00 €	4 672,91 €
64138 Autres indemnités	8 515,63 €	57 483,43 €
6451 Cotisations URSSAF	244 828,68 €	256 047,65 €
6453 Cotisations retraites	330 251,90 €	346 430,33 €
6454 Cotisations Assedic	11 825,00 €	14 637,00 €
6455 Cotisations assurance du personnel	44 582,89 €	85 317,20 €
6456 Versement FNC supplément familial	0,00 €	2 384,00 €
6458 Cotisations autres organismes sociaux	10 882,67 €	11 645,66 €
64731 Allocations chômage	0,00 €	9 299,36 €
6475 Médecine du travail	5 882,40 €	4 443,60 €
6488 Autres charges	5 253,36 €	2 304,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	819 108,45 €	931 971,48 €
65311 Indemnités des élus	100 390,83 €	86 174,83 €
65313 Cotisations retraites	3 907,98 €	3 849,60 €
65314 Cotisations sécurité sociale	5 391,12 €	9 384,84 €
653172 Cotisation fonds d'allocation de fin mandat	186,29 €	186,10 €
6541 Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	32 498,38 €
6542 Créances éteintes	0,00 €	2 559,44 €
6553 Service Incendie	283 876,77 €	296 569,60 €

	Année 2023	Année 2024
6558 Autres contributions obligatoires	2 648,48 €	0,00 €
657351 Groupements de collectivités	14 727,80 €	9 750,53 €
657363 Subventions au CCAS	78 475,00 €	78 000,00 €
65743 Subventions aux fermiers	63 500,00 €	65 476,00 €
657748 Subventions aux associations	253 830,00 €	275 800,00 €
65888 Charges diverses de gestion courante	12 478,18 €	71 722,16 €
014 - Atténuation de produits	10 685,38 €	17 327,02 €
7391111 Dégrèvements TF jeunes agriculteurs	189,00 €	205,00 €
7391112 Dégrèvements de THLV	455,00 €	3 178,00 €
73913 Reversements taxes urbanisation	779,13 €	10 092,02 €
7392221 Fonds pénétration des recettes fiscales	0,00 €	608,00 €
73952 Fraction compensation CVAE	0,00 €	3 244,00 €
7398 Reversement, restitutions	9 262,25 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES GESTION DES SERVICES	5 265 862,20 €	5 185 443,70 €
66 - Charges financières	111 410,43 €	116 913,26 €
66111 Intérêts des emprunts	111 410,43 €	115 475,18 €
6615 Intérêts des comptes courants	0,00 €	1 438,08 €
67 - Charges exceptionnelles	6 911,53 €	131,00 €
673 Titres annulés	6 911,53 €	131,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	5 384 184,16 €	5 302 487,96 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sect	323 043,79 €	1 385 689,98 €
65888 Autres	0,00 €	1 151,48 €
675 Valeur comptable immos cédées	8 366,00 €	844 332,21 €
6761 Différences sur réalisations	7 644,00 €	197 220,65 €
6811 Amortissements	307 043,79 €	342 985,64 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 707 227,95 €	6 688 177,94 €

Compta 2023 - 2024 Détail des Recettes de fonctionnement

	Année 2023	Année 2024		Année 2023	Année 2024
013 - Atténuations de charges	23 229,50 €	22 533,53 €	74 - Dotations et participations	2 290 278,23 €	2 353 708,76 €
6419 Rembt sur rémunération du personnel	23 229,50 €	22 533,53 €	74111 Dotation forfaitaire des communes	845 677,00 €	474 376,00 €
70 - Produits des services & ventes diverses	372 920,84 €	391 711,43 €	74121 Dotation de solidarité rurale	217 053,00 €	248 874,00 €
7022 Coupe de bois	0,00 €	25 927,86 €	742 Dotation aux élus locaux	0,00 €	163,00 €
70311 Concessions dans le cimetière	13 200,30 €	8 718,75 €	744 FC TVA	4 445,35 €	4 866,51 €
70321 Droits de stationnement, location voie pub.	18 601,78 €	22 783,66 €	74718 Etat autres participations	40 362,95 €	49 169,41 €
70323 Redevances d'occupation domaine public	6 923,00 €	7 167,99 €	74748 Participation Autres communes	0,00 €	18 000,00 €
7035 Locations droits de chasse et de pêche	1 035,50 €	1 093,73 €	747888 Autres organismes	107 488,93 €	41 666,84 €
70388 Autres redevances	1 298,90 €	2 597,80 €	748312 Dotation compens. Réforme de la DCRTP	189 750,00 €	187 210,00 €
70631 Redevance à caractère sportif	4 570,00 €	0,00 €	74832 Etat - Compensation CET	364 440,00 €	417 395,00 €
70632 Redevances services de loisirs	0,00 €	9 598,00 €	74833 Etat - Compensation Taxes foncières	503 561,00 €	516 411,00 €
7067 Redevances et droits services périscolaire	54 495,10 €	69 980,52 €	748374 Dotation biodiversité	0,00 €	9 561,00 €
7083 Locations diverses	145,20 €	50,80 €	748388 Autres attribut. de péréquation et de compens	0,00 €	367 627,00 €
70841 Mise à dispo personnel BARégie	55 923,21 €	10 923,78 €	7485 Etat - dotations pour les titres sécurisés	17 500,00 €	18 389,00 €
70848 Mise à dispo personnel autres organ.	189 584,09 €	205 990,93 €	75 - Autres produits de gestion courante	92 674,83 €	108 659,38 €
7085 Produits d'assurances	0,00 €	8 780,00 €	752 Revenus des immeubles	88 589,43 €	75 970,08 €
70878 Rembt de frais par d'autres reddeables	27 143,76 €	13 243,25 €	75888 Autres	4 085,40 €	32 689,30 €
7088 Produits activités annexes	0,00 €	4 854,36 €	76 - Produits financiers	5 925,96 €	19 172,04 €
73 - Impôts et taxes	938 905,68 €	890 957,79 €	764 Revenus de valeurs mobilières et autres	5 925,96 €	19 172,04 €
73221 FINGIR	372 099,00 €	372 099,00 €	77 - Produits exceptionnels	131 659,23 €	915 258,30 €
732221 FPIC Fonds de péréquation recettes fiscales	40 221,00 €	40 850,00 €	773 Mandats annulés	30 633,67 €	14 028,31 €
73223 Fonds départ. DMT0 com - 5000 hab.	125 985,68 €	79 536,79 €	775 Produits des cessions d'immos	16 000,00 €	901 229,99 €
7352 Fraction compensation CVAE	91 335,00 €	398 472,00 €	7788 Produits divers sur exercice	85 025,56 €	0,00 €
7382 Fraction de TVA	309 265,00 €	0,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	7 218 569,61 €	8 138 784,45 €
731 - Impôts et taxes - Fiscalité locale	3 362 975,34 €	3 436 783,22 €	042 - Opér. d'ordre de transfert entre section	16 262,24 €	157 763,35 €
73111 Impôts directs locaux TH, TF, TFNB	2 993 830,00 €	3 089 893,00 €	722 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
73113 Taxes sur les surfaces commerciales	103 924,00 €	137 519,00 €	752 Revenus des immeubles	2 424,24 €	2 424,24 €
73114 I.F.E.R. - Impôt fort. Entrep. Réseaux	25 543,00 €	30 756,00 €	7761 Différences sur réalisations	0,00 €	140 322,87 €
73118 Autres contributions	43 295,00 €	6 554,00 €	777 Quote part des subv. d'inv transf cpt résultat	13 838,00 €	15 016,24 €
73134 Taxe sur les déchets	61 748,31 €	67 280,19 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 234 831,85 €	8 296 547,80 €
73141 Taxes sur l'électricité	134 635,03 €	104 781,03 €			

Compta 2023 / 2024 - Détail des Dépenses d'Investissement

	Année 2024	RAR fin 24		Année 2024	RAR fin 24
20 - Immobilisations incorporelles	28 558,66 €	16 990,00 €	23 - Immobilisations en cours	3 451 613,35 €	2 053 346,00 €
202 Documents d'urbanisme	150,82 €		293 Centre Administratif	14 660,33 €	27 384,00 €
2031 Frais d'études	13 080,00 €	4 740,00 €	309 Ecole Pommier Janson	2 196,00 €	
2051 Concessions, droits similaires	15 327,84 €	12 250,00 €	311 Ecole Primaire Jean Pzenec	15 976,24 €	7 500,00 €
204 - Subventions d'équipements versées	0,00 €	0,00 €	345 stade	41 675,04 €	5 916,00 €
2041512 Subv. Crpt : Bâtiments, instal.	0,00 €	0,00 €	356 Le Prieuré	219 009,69 €	
20422 Privé : Bâtiments, Instal.	0,00 €	0,00 €	365 La Halle	9 360,00 €	8 400,00 €
21 - Immobilisations corporelles	578 760,73 €	49 714,00 €	367 Pole Petite Enfance	6 517,24 €	2 184,00 €
2111 Terrains nus	2 005,00 €		373 Jardin Public	278 921,66 €	357 041,00 €
2115 Terrains bâtis	0,00 €		375 Tour Brunehaut	0,00 €	7 920,00 €
2128 Autres agencements	688,22 €		382 Médiathèque	0,00 €	1 402,00 €
21318 Autres bâtiments	150 026,35 €		383 Maison des Services	1 277 884,57 €	602 502,00 €
21321 Im meubles de rapport	8 957,12 €		Total des opératins d'équipement	4 058 932,74 €	2 120 050,00 €
21351 Bâtiments publics	18 223,93 €	1 659,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	742 499,39 €	0,00 €
2138 Autres constructions	136 149,43 €	2 040,00 €	16441 rembt capital des emprunts	540 135,75 €	
2152 Installations de voirie	7 408,79 €		16878 Dettes - Autres organismes	202 363,64 €	
21534 Réseaux d'électrification	0,00 €	40 605,00 €	Total des dépenses réelles	4 801 432,13 €	2 120 050,00 €
21538 Autres réseaux	52 066,97 €	2 336,00 €	040 - Opérations d'ordre	157 763,35 €	
21568 Autres matériel, outillages	2 602,99 €		13911 Subv transférables	12 524,84 €	
215731 Matériels roulants	144 273,25 €	720,00 €	13918 Autres subventions	603,00 €	
2158 Autres mat. Et instal.	4 518,70 €		139361 Dot. Équipement territoires ruraux	1 410,40 €	
21838 Autre matériel informatique	38 848,81 €	2 104,00 €	13938 Autres fonds transférables	478,00 €	
21848 Autres matériels de bureau	3 276,86 €		16878 dettes - organis. Particulier	2 424,24 €	
2188 Autres immo corporelles	9 714,31 €	250,00 €	192 Plus ou moins value sur cession immos	140 322,87 €	
23 - Immobilisations en cours	3 451 613,35 €	2 053 346,00 €	041 - Opérations patrimoniales	84 856,68 €	
2312 Agencements de terrains	78 053,68 €	48 000,00 €	1311 Subv. Transférables	12 056,45 €	
2313 Constructions	4 197,83 €		204422 Subv nat. Privées	1 205,11 €	
164 Eglise de St-Florentin	829 855,73 €	840 660,00 €	2312 Agencements terrains	18 594,00 €	
264 Musée	1 101,60 €		2313 Constructions	9 360,00 €	
269 Eclairage public	484 078,08 €		2315 Instal Mat et outillages	43 641,12 €	
284 Voie	188 125,66 €	144 437,00 €	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 044 052,16 €	2 120 050,00 €

Compta 2023 - 2024 Détail des Recettes d'Investissement

		Année 2024	RAR fin 24
13 - Subventions d'investissements		1 013 074,83 €	1 650 421,00 €
1311	Subv. Transf. Etat et Etablis. Nationaux	5 458,56 €	
1321	Subv. Etat, Etablis. Nationaux	781 051,67 €	1 097 655,00 €
1322	Subv. Région	6 564,60 €	236 200,00 €
1323	Subv. Département	100 000,00 €	100 000,00 €
1328	Autres subventions	120 000,00 €	216 566,00 €
21 - Immobilisations corporelles		389,00 €	0,00 €
21538	Autres réseaux	389,00 €	
Total des recettes d'équipement		1 013 463,83 €	1 650 421,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		3 805 841,91 €	980 000,00 €
10222	FC TVA	395 586,96 €	980 000,00 €
10226	Taxes d'aménagement	91 380,52 €	
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	3 318 874,43 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		350,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements	350,00 €	
27 - Autres Opérations financières		64 666,40 €	0,00 €
27638	Créances autres établis. Publics	64 666,40 €	
Total des recettes Financières		3 870 858,31 €	980 000,00 €
45 - Chapitres d'opérations pour cpt de tiers		10 416,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 894 738,14 €	2 630 421,00 €
040 - Opérations ordres de transfert		1 386 895,09 €	
16878	Dettes - Autres Organismes	1 151,48 €	
192	Plus ou moins values sur cession immo	197 220,65 €	
21..	Valeurs comptables des immos cédées	844 332,21 €	
2118	Valeur autres terrain	1 205,11 €	
28..	Amortissements	342 985,64 €	
041 - Opérations patrimoniales		83 651,57 €	
1322	Subv. Non transf Régions	12 056,45 €	
2031	Frais d'études	27 954,00 €	
238	Avances cdes immo corpo	43 641,12 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 365 284,80 €	2 630 421,00 €

BUDGET PRINCIPAL Ville de St-Florentin
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024
Résultat Général - exercice 2024

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		6 688 177,94 €	Dépenses		5 044 052,16 €
Recettes		8 296 547,80 €	Recettes		6 365 284,80 €
Résultat de l'exercice 2024		1 608 369,86 €	Résultat de l'exercice 2024		1 321 232,64 €
Reprise du résultat antérieur		399 056,84 €	Reprise du résultat antérieur		- 1 812 591,43 €
Résultat cumulé à la clôture 2024		2 007 426,70 €	Résultat cumulé à la clôture 2024		- 491 358,79 €
			Restes à réaliser en dépense		2 120 050,00 €
			Restes à réaliser en recette		2 630 421,00 €
			Résultat des restes à réaliser		510 371,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		2 007 426,70 €	Résultat global cumulé d'Investissement		19 012,21 €
Résultat final cumulé au 31/12/2024			2 026 438,91 €		
Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette		2 007 426,70 €	Affectation Cpt 001 Investissement dépenses		491 358,79 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette		0,00 €			
Total contrôle		2 007 426,70 €	Total contrôle		491 358,79 €

BUDGET ANNEXE de la Restructuration du COURQUILLON
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024
Résultat Général - exercice 2024

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		897 197,20 €	Dépenses		897 194,39 €
Recettes		897 194,39 €	Recettes		797 413,75 €
Résultat de l'exercice 2024		- 2,81 €	Résultat de l'exercice 2024		- 99 780,64 €
Reprise du résultat antérieur		- 757 320,69 €	Reprise du résultat antérieur		- 160 613,65 €
Résultat cumulé à la clôture 2024		- 757 323,50 €	Résultat cumulé à la clôture 2024		- 260 394,29 €
			Restes à réaliser en dépense		- €
			Restes à réaliser en recette		- €
			Résultat des restes à réaliser		- €
Résultat global cumulé de fonctionnement		- 757 323,50 €	Résultat global cumulé d'investissement		- 260 394,29 €
Résultat final cumulé au 31/12/2024					- 1 017 717,79 €

BUDGET ANNEXE de l'EAU POTABLE
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024
Résultat Général - exercice 2024

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		474 951,60 €	Dépenses		66 415,87 €
Recettes		422 707,83 €	Recettes		202 894,30 €
Résultat de l'exercice 2024		- 52 243,77 €	Résultat de l'exercice 2024		136 478,43 €
Reprise du résultat antérieur		311 834,46 €	Reprise du résultat antérieur		14 990,55 €
Résultat cumulé à la clôture 2024		259 590,69 €	Résultat cumulé à la clôture 2024		151 468,98 €
			Restes à réaliser en dépense		- €
			Restes à réaliser en recette		- €
			Résultat des restes à réaliser		- €
Résultat global cumulé de fonctionnement		259 590,69 €	Résultat global cumulé d'investissement		151 468,98 €
Résultat final cumulé au 31/12/2024					411 059,67 €

BUDGET ANNEXE de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024
Résultat Général - exercice 2024

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		57 882,45 €	Dépenses		65 308,14 €
Recettes		25 779,28 €	Recettes		74 512,75 €
Résultat de l'exercice 2024		- 32 103,17 €	Résultat de l'exercice 2024		9 204,61 €
Reprise du résultat antérieur		34 046,35 €	Reprise du résultat antérieur		11 768,83 €
Résultat cumulé à la clôture 2024		1 943,18 €	Résultat cumulé à la clôture 2024		20 973,44 €
			Restes à réaliser en dépense		- €
			Restes à réaliser en recette		- €
			Résultat des restes à réaliser		- €
Résultat global cumulé de fonctionnement		1 943,18 €	Résultat global cumulé d'Investissement		20 973,44 €
Résultat final cumulé au 31/12/2024					22 916,62 €

Compta Camping Municipal - Année 2024

Dépenses d'exploitation 2024		
Chap	Libellé	Monant
011	Charges à caractère général	37 161,88 €
012	Charges de personnel	52 598,63 €
014	Atténuation de produit	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 375,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		92 135,51 €
042	Op. de transfert entre section	4 967,34 €
TOTAL		97 102,85 €
Recettes d'exploitation 2024		
Chap	Libellé	Monant
70	Ventes de prestations	60 228,29 €
73	Produits de fiscalité	1 079,10 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		61 307,39 €
77	Produits exceptionnels	2 400,00 €
042	Op. de transfert entre section	2 235,00 €
TOTAL		65 942,39 €

Dépenses d'investissement 2024		
Chap	Libellé	Monant
21	immo corporelles	125,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPt		125,00 €
040	Op. de transfert entre section	2 235,00 €
TOTAL		2 360,00 €
Recettes d'investissement 2024		
Chap	Libellé	Monant
106	Réserves	2 533,94 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		2 533,94 €
040	Op. de transfert entre section	4 970,00 €
TOTAL		7 503,94 €

BUDGET ANNEXE Camping de St-Florentin
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024
Résultat Général - exercice 2024

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		96 719,90 €	Dépenses		2 360,00 €
Recettes		65 942,39 €	Recettes		7 501,28 €
Résultat de l'exercice 2024		- 30 777,51 €	Résultat de l'exercice 2024		5 141,28 €
Reprise du résultat antérieur		26 530,35 €	Reprise du résultat antérieur		- 2 533,94 €
Résultat cumulé à la clôture 2024		- 4 247,16 €	Résultat cumulé à la clôture 2024		2 607,34 €
			Restes à réaliser en dépense		- €
			Restes à réaliser en recette		- €
			Résultat des restes à réaliser		- €
Résultat global cumulé de fonctionnement		- 4 247,16 €	Résultat global cumulé d'Investissement		2 607,34 €
Résultat final cumulé au 31/12/2024					- 1 639,82 €
Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette		-4 247,16 €	Affectation Cpt 001 Investissement recettes		2 607,34 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette			Total contrôle		2 607,34 €
Total contrôle		-4 247,16 €			

(M. le Maire quitte la salle).

M. le 1^{er} adjoint fait procéder au vote des comptes de gestion et des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2024 (budget du Courquillon, budget eau potable, budget assainissement, budget camping).

2025/031 – 2025/032 - Tous les comptes de gestion et comptes administratifs présentés par M. le Maire ainsi que les budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

(Retour de M. le Maire en séance).

12. AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte Administratif Principal						
Résultats reportés		399 056,84 €	1 812 591,43 €		1 812 591,43 €	399 056,84 €
Opérations de l'exercice	6 688 177,94 €	8 296 547,80 €	5 044 052,16 €	6 365 284,80 €	11 732 230,10 €	14 661 832,60 €
TOTAUX	6 688 177,94 €	8 695 604,64 €	6 856 643,59 €	6 365 284,80 €	15 664 871,53 €	15 060 889,44 €
Résultats de clôture		2 007 426,70 €	491 358,79 €			1 516 067,91 €
restes à réaliser			2 120 050,00 €	2 630 421,00 €		510 371,00 €
TOTAUX CUMULÉS	6 688 177,94 €	8 695 604,64 €	8 976 693,59 €	8 995 705,80 €	15 664 871,53 €	17 691 310,44 €
RÉSULTAT DÉFINITIF		2 007 426,70 €		19 012,21 €		2 026 438,91 €

2025/033 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

13. AFFECTATION DES RÉSULTATS DES BUDGETS ANNEXES

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte Administratif budget annexe Eau potable						
Résultats reportés		311 834,46 €		14 990,55 €		326 825,01 €
Opérations de l'exercice	474 951,60 €	422 707,83 €	66 415,87 €	202 894,30 €	541 367,47 €	625 602,13 €
TOTAUX	474 951,60 €	734 542,29 €	66 415,87 €	217 884,85 €	541 367,47 €	952 427,14 €
Résultats de clôture		259 590,69 €		151 468,98 €		411 059,67 €
restes à réaliser						- €
TOTAUX CUMULÉS	474 951,60 €	734 542,29 €	66 415,87 €	217 884,85 €	541 367,47 €	952 427,14 €
RÉSULTAT DÉFINITIF		259 590,69 €		151 468,98 €		411 059,67 €
Compte Administratif budget annexe Assainissement						
Résultats reportés		34 046,35 €		11 768,83 €		45 815,18 €
Opérations de l'exercice	57 882,45 €	25 779,28 €	65 308,14 €	74 512,75 €	123 190,59 €	100 292,03 €
TOTAUX	57 882,45 €	59 825,63 €	65 308,14 €	86 281,58 €	123 190,59 €	146 107,21 €
Résultats de clôture		1 943,18 €		20 973,44 €		1 943,18 €
restes à réaliser						- €
TOTAUX CUMULÉS	57 882,45 €	59 825,63 €	65 308,14 €	86 281,58 €	123 190,59 €	146 107,21 €
RÉSULTAT DÉFINITIF		1 943,18 €		20 973,44 €		22 916,62 €

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte Administratif budget annexe Restructuration du Courquillon						
Résultats reportés	757 320,69 €		160 613,65 €		917 934,34 €	- €
Opérations de l'exercice	897 197,20 €	897 194,39 €	897 194,39 €	797 413,75 €	1 794 391,59 €	1 694 608,14 €
TOTAUX	1 654 517,89 €	897 194,39 €	1 057 808,04 €	797 413,75 €	2 712 325,93 €	1 694 608,14 €
Résultats de clôture		- 2,81 €		- 99 780,64 €		- 99 783,45 €
restes à réaliser						- €
TOTAUX CUMULÉS	1 654 517,89 €	897 194,39 €	1 057 808,04 €	797 413,75 €	2 712 325,93 €	1 694 608,14 €
RÉSULTAT DÉFINITIF		- 757 323,50 €		- 260 394,29 €		- 1 017 717,79 €
Compte Administratif budget annexe du camping municipal						
Résultats reportés		26 530,37 €	2 533,94 €		2 533,94 €	26 530,37 €
Opérations de l'exercice	96 719,90 €	65 942,39 €	2 360,00 €	7 501,28 €	99 079,90 €	73 443,67 €
TOTAUX	96 719,90 €	92 472,76 €	4 893,94 €	7 501,28 €	101 613,84 €	99 974,04 €
Résultats de clôture	4 247,14 €			2 607,34 €		- 1 639,80 €
restes à réaliser						- €
TOTAUX CUMULÉS	96 719,90 €	92 472,76 €	4 893,94 €	7 501,28 €	101 613,84 €	99 974,04 €
RÉSULTAT DÉFINITIF	4 247,14 €	- €		2 607,34 €		- 1 639,80 €

2025/034 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DES BUDGETS ANNEXES

14. QUESTIONS DIVERSES

M. Philippe TIRARD : Certains Florentinois ont félicité les employés de la Ville concernant l'entretien du cimetière. Quatre agents municipaux ont fait le nécessaire.

M. LE MAIRE : J'ai proposé l'achat d'outils afin de permettre de l'entretenir plus facilement.

M. Manuel PEREIRA : Un riverain de la rue de la Maladrerie n'entretient pas sa haie. Il est difficile de passer sur la route.

M. Philippe TIRARD : Il faut rappeler aux riverains de nettoyer leur trottoir en cas de déjections d'animaux.

Que pensez-vous faire dans le parc au Chapeau ?



M. LE MAIRE : Nous avons déjà procédé à des plantations. Cependant, il n'est pas question de l'ouvrir tant que les dégradations n'ont pas été réparées. Il faut sécuriser l'endroit pour les enfants. Dès l'ouverture, les Florentinois pourront s'y rendre.

M. Philippe TIRARD : Pensez-vous y installer des WC ?

D'autre part, il conviendrait de faire passer le bulldozer vers le stade sur la route qui descend.

Mme Françoise COUDERT : L'accès au laboratoire est une horreur.

M. Daniel PARIGOT : Quelques jeunes Florentinois se sont rendus coupables de dégradations, incendie, etc. Pour qu'ils soient entendus par les forces de l'ordre, la présence d'avocat est requise. De ce fait, pour une procédure immédiate, trois mois sont nécessaires puisqu'il faut attendre le regroupement de plusieurs jeunes ayant commis un délit.

M. Jean-Michel SERRE : Est-ce qu'un projet est envisagé s'agissant de l'ancienne piscine ?

M. LE MAIRE : La DRAC nous a demandé de la classer. C'est un bel espace équipé de toilettes, d'un parking. Il pourrait être transformé en salle des fêtes par exemple. Pour cela, des subventions pourraient nous être attribuées. Cependant, cet aménagement représente un investissement qui pourra être réalisé lors de la prochaine mandature.

M. Jean-Michel SERRE : Un aménagement autour du lavoir peut être prévu également ?

M. Daniel MAILLARD : L'environnement du lavoir est difficile à aménager car il se trouve en zone inondable.

M. LE MAIRE : On peut quand même envisager quelque chose, mais c'est un investissement.

M. Daniel PARIGOT : Nous avons eu à traiter 23 dossiers de permis de louer depuis le début de l'année. Nous avons constaté la remise en très bon état d'appartements à louer dans le centre-ville par des gens qui n'habitent pas forcément Saint-Florentin. Trois ou quatre familles investissent et retapent des appartements de façon très propre.

M. LE MAIRE : Depuis que nous avons mis en place ce dispositif « permis de louer », on constate, d'une part, que plus aucun propriétaire ne peut proposer des taudis à la location et, d'autre part, que d'autres procèdent à des remises en état de qualité.



M. Daniel PARIGOT : On ne connaissait le centre-ville que par le prisme de la vétusté avec des appartements insalubres. Or, des appartements sont maintenant remis en état avec de l'isolation, des changements de fenêtres, etc.

Rappelons que l'architecte des Bâtiments de France n'a qu'un rôle de conseil, il ne signe pas l'autorisation.

Mme Chantal SEUVRE : Je rappelle que les 5 et 6 juin aura lieu l'Aïd, fête des musulmans. Il y aura donc un peu d'animation dans la ville.

La séance est levée à 20 h 35.